



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2016

Le vingt et un novembre deux mille seize à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

CLÉMENT Patrick, excusé	GUISSÉ Édith	LECOLAZET Didier, absent
DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M HEUDES

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation : 17/11/2016

Affichage : 24/11/2016

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 17 octobre est adopté à l'unanimité.

- ↳ **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
 - ↳ **Syndicat Départemental de l'Eau** : Validation des deux annexes aux statuts
 - ↳ **Environnement** : Adoption du niveau 3 « zéro pesticide » de la charte FREDON
 - ↳ **Intercommunalité** : adoption des rapports annuels de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et du service déchets
 - ↳ **FINANCE** : Versement d'un acompte 2017 sur l'exercice 2016 pour le SIVS Bacilly Vains
 - ↳ **Aménagement du territoire** : Prémption des parcelles à St Léonard
- ↳ **Questions diverses**

Compte rendu des décisions prises par la maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération n°20161121-01):

Des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été transmises à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel, sans option de préemption souhaitée par la commune. Elles concernaient les biens suivants :

- Le 21/10 : Parcelle AB 103 (Cour aux blondeaux),

Syndicat Départemental d'Eau de la Manche (SDEAU50) : Validation des deux annexes au statut (délibération n°20161121-02)

M Heudes présente au conseil municipal les deux annexes aux statuts proposées par le SDEAU50.

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu l'article 10.1.1 des statuts du SDeau50 qui prévoit que la liste et le périmètre des Conseils Locaux de l'Eau Potable (CLEP) soient annexés aux statuts,

Vu l'article 10.2.6 des statuts du SDeau50 qui prévoit que pour les CLEP « producteur », une annexe aux statuts retrace la liste des CLEP concernés et leurs compositions respectives,

Vu la décision de plusieurs collectivités de transférer leur compétence « eau potable » au SDeau50 au 31 décembre 2016 au titre de la compétence de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 conduisant à la création de CLEP au 31 décembre 2016,

Vu la présence du Syndicat Mixte de Production du Centre Manche (SYMPEC), syndicat exclusivement dédié à la production d'eau potable parmi ces collectivités conduisant à la création du CLEP « producteur » SYMPEC,

Vu la délibération 2016.09.21-02 du comité syndical du SDeau50 validant l'annexe prévue à l'article 10.1.1 des statuts du SDeau50 et listant les CLEP et leur périmètre,

Vu la délibération 2016.09.21.03 du comité syndical du SDeau50 validant l'annexe prévue à l'article 10.2.6 des statuts du SDeau50 validant la composition du CLEP « producteur » SYMPEC,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 21 septembre 2016 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur les deux annexes validées par le comité syndical du SDeau50 le 21 septembre 2016,

Considérant que la création de ces deux annexes aux statuts du SDeau50 correspond à une modification statutaire et que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour valider cette modification,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 11 voix pour et 1 abstention :

- D'émettre un avis favorable à la création des deux annexes aux statuts du SDeau50 validées par les délibérations 2016.09.21-02 et 2016.09.21.03 du comité syndical du SDeau50 en date du 21 septembre 2016.

Environnement : Adoption du niveau 3 « zéro pesticide » de la charte FREDON (délibération n°20161121-03)

Mme Théault rappelle au conseil municipal que la commune avait signé en 29 septembre 2009 le niveau 1 de la charte « mieux traiter ». Depuis 5 ans, les agents n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Ils ont fait évoluer sérieusement leur pratique. Dans la perspective d'informer les habitants de la démarche vertueuse pour l'entretien des espaces verts de la commune, mais également en reconnaissance du travail des agents, il est proposé au conseil municipal adopté le niveau 3 « zéro pesticide » de cette même charte FREDON et de signer cette engagement. Ainsi, le conseil départemental de la Manche associé à la FREDON pourra délivrer à la fin du 1er semestre 2017, une plaque informative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 6 voix pour, 3 voix contre 3 abstentions :

- accepte les termes du niveau 3 de la charte et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- s'engage à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.
-



Intercommunalité : adoption des rapports annuels de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et du service déchets (délibération n°20161121-04 à06)

M Deville rappelle que le conseil municipal dispose des rapports visés.

Chaque année, la commune doit prendre connaissance du rapport d'activités et des rapports annuels de la Communauté de Communes Avranches – Mont saint Michel, à laquelle la commune a délégué un certain nombre de compétences. Il donne ensuite lecture des rapports.

Après avoir entendu les rapports, le conseil municipal décide

- à **10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'approuver** le rapport du Prix et de la Qualité du Service de l'assainissement collectif 2015 de la communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel.
- à **10 voix pour et 2 abstention, d'approuver** le rapport du Prix et de la Qualité du Service de l'assainissement non collectif 2015 de la communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel.
- à **l'unanimité, d'approuver** le rapport du Prix et de la Qualité du Service de déchets ménagers 2015 de la communauté de communes Avranches – Mont Saint Michel.

FINANCE : Versement d'un acompte 2017 sur l'exercice 2016 pour le SIVS Bacilly Vains (délibération n°20161121-07)

Mme Manneheut informe le conseil municipal que les finances du SIVS Bacilly Vains sont au plus juste en fin d'année et début de la nouvelle. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'adopter le versement de 2 acomptes au SIVS dont 1 s'effectuera dès le mois de décembre pour le budget N+1. Il est proposé de verser ainsi :

- Acompte de 5000€ en décembre
- Acompte de 15000€ en avril
- Solde sera verser après le calcul du coût de participation effectuer par le SIVS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les acomptes et le solde tel que présentés.

Aménagement du territoire : Prémption des parcelles à St Léonard (délibération n°20161121-08)

M le Maire informe le conseil municipal qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner est arrivée en recommandé le 16 novembre pour l'acquisition des biens visés par le projet de structuration et développement de l'accueil touristiques à Saint Léonard.

Depuis le 16 novembre court le délai de 2 mois pour préempter le bien. Aussi, il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette préemption afin que la communauté de commune Avranches Mont Saint Michel (CCAMSM) puisse, le cas échéant, et si elle ne préempte pas, déléguer le droit de préemption à la commune. Les membres du conseil municipal indiquent que le bien devrait être préempté par la CCAMSM qui dispose de la compétence tourisme. M Deville indique que l'intercommunalité devrait s'emparer de ce projet à vocation touristique. M Dadu rappelle que Saint Léonard ne dispose d'aucune structure de groupe indispensable pour répondre aux besoins des touristes randonneurs ou non sur ce secteur. M Heudes rappelle que le dossier n'a pas fait l'objet d'une étude approfondie notamment sur l'aspect technique et financier (acquisition, études, travaux et coût de fonctionnement). D'autres membres du conseil municipal s'interrogent sur le financement du projet dans l'hypothèse d'une préemption par la commune. M Deville

indique que l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a vocation à se substituer à une collectivité territoriale s'il est saisi dans le cadre d'un portage foncier. Une convention est alors signée et la collectivité dispose de 5 ans pour développer son projet. A ce terme, l'EPFN rétrocède à la collectivité la totalité du foncier. M Heudes précise que le territoire doit être doté d'un équipement touristique, qu'il s'agit là d'une opportunité à saisir. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 3 abstentions de solliciter la communauté de commune Avranches Mont Saint Michel pour cette préemption, dit que la commune préemptera ces biens dans l'hypothèse d'un refus de l'intercommunalité d'acquiescer ces parcelles situées en zone UA et d'y développer un outil à vocation touristique et culturelle, autorise le maire, le cas échéant, à saisir l'EPFN pour ce portage foncier, rappelle dans ce cas que la commune structurera l'accueil touristique par l'aménagement et le développement d'un équipement touristique en zone UA.

Questions diverses :

Rugby club : M Deville a rencontré les représentants du rugby club. Ils sollicitent la commune pour la tonte de la pelouse du stade par les agents communaux en contrepartie le club donne le matériel (tracteur Ford 3000 et tondeuse autoportée). Le conseil municipal est défavorable à cette demande. M Deville indique que le club rencontre des difficultés pour stocker leur tracteur tondeuse. M Lechartier propose de solliciter M Vaudoit pour lui demander si le club peut stationner son matériel chez lui.

Eglise : M Deville informe le conseil municipal qu'à la suite de l'avis défavorable émis par la commission de sécurité qu'il a pris un arrêté de poursuite d'exploitation de l'église. Il indique que cet arrêté expirera au 1^{er} mars prochain. Soit Les travaux de réfection de l'électricité seront achevés soit il faudra se résoudre à fermer l'église

Cérémonie Amiral Gauchet : Mme Manneheut rappelle que le conseil municipal est convié par la commune à déjeuner en compagnie des membres de la société de la Légion d'Honneur samedi 26 novembre. Trois conseillers répondent favorablement à cette invitation.

Cérémonies : Mme Manneheut indique que la présence des membres du conseil municipal aux différentes cérémonies et commémorations est vivement souhaitée.

Travaux de St Léonard : Mme Guisse s'interroge sur le marquage au sol sur les dos d'âne. M Deville indique qu'une matérialisation par dents de requin est prévue dès que les coussins berlinois seront secs.

Anniversaire : Mme Lorin, habitante de la commune fêtera ses 100 ans prochainement. M le Maire et ses adjoints iront lui offrir au nom de la commune des fleurs et des chocolats.

Urbanisme : Mme Théault informe le conseil municipal des différents dossiers d'urbanisme intervenus depuis le déroulement de la séance du 17 octobre dernier.

Intercommunalité : Mme Théault présente au conseil municipal la première lettre d'infos aux élus.

PLUI : Mme Théault rappelle que la CCAMSM organise une réunion publique sur le thème des zones humides, le 30 novembre à 14h à Saint Senier Sous Avranches.

Tables de pique-nique : L'écomusée démonte ses tables et ne devrait pas disposer d'un budget pour les remplacer. M Deville propose de réparer si cela est possible les tables et de les déposer ainsi 2 au Grouin du sud et 2 au grand port. Il propose également d'acheter de nouvelles tables et par convention de les mettre à disposition de l'écomusée. Le conseil municipal est favorable à ces démarches.



Date du prochain conseil municipal : 12 décembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h35.

La présente séance contient huit délibérations numérotées 2016 11 21 -01 à 2016 11 21 -08.

Olivier DEVILLE	
Patrick CLÉMENT	Absent
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	
Chantal THÉAULT	

